ID: 038-253804363-20240626-BS\_2024\_23-DE





# **BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE** DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 26 juin 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 19 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :

31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents :

18 représentants 18 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

24 représentants 34 voix

## Délibération n° BS-2024/23

# Objet : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

## LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
	BREYTON Stéphanie		
	CHAVAND Christelle		
	CLOUZEAU Dominique		
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice		
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique		
	GUSMEROLI Stéphane		
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix			
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
WOLFF Corine	BOUZON Elodie		
	DUPRAZ Fabien		
	LAVAL Sylvain		
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe		
BAABAA Jimmy			
HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
	DEPINOIS Marc		
	MOLLIERE Denis		
	PICHON-MARTIN Bertrand		

#### LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix		
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert		
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique		
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix		
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy		
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique		
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix		
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN B			

Votants (en voix): 34 Exprimés (en voix): 34

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Délibération n° BS-2024/23

ID: 038-253804363-20240626-BS\_2024\_23-DE





Objet : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

### Contexte

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive ». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. Dans la nouvelle Charte 2023-2038, un axe « Une Chartreuse en transitions » identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire.

Depuis plusieurs années, le Parc accompagne ses collectivités dans la rénovation des bâtiments publics. Il se positionne en facilitateur, proche du terrain et rapidement mobilisable. Il redirige ensuite les communes vers d'autres structures. L'objectif de ce travail de terrain et au plus près des communes est de faciliter le passage à l'acte et la mise en place de projets de rénovation ambitieux.

## Descriptif

L'action vise à accompagner l'émergence et le montage de projets de rénovation des communes, mais également potentiellement d'acteurs touristiques : organisation de formations et de webinaires, financement d'accompagnement personnalisé des acteurs, accompagnements à la fois techniques et financiers.

### **Objectifs**

- Permettre aux communes et autres acteurs du territoire d'avoir un interlocuteur identifié sur les questions de rénovation, et d'avoir une meilleure vision de l'écosystème des acteurs pouvant leur apporter un accompagnement.
- Faire émerger des projets grâce à l'accompagnement terrain des espaces info énergie.
- Mobiliser des financements pour faire aboutir les projets et ainsi, contribuer à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES.

#### Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation de formations, études de diagnostic territorial, prestations d'ingénierie et d'accompagnement aux communes et eutres	21 000 €	Etat (Fonds Vert)	14 000 €
d'accompagnement aux communes et autres acteurs		CD 38	7 000 €
Total	21 000 €	Total	21 000 €

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

De valider le projet présenté et les dépenses associées ;

yndicat

- D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024. Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 0 2 JUIL, 2024

Délibération n° BS-2024/23

2